Hugues Wallet:

« Tous les habitants des zones rurales du Maine et Loire pourront très prochainement avoir le même débit qu'un foyer se trouvant en plein centre d'Angers »



Hugues Wallet, Directeur Général d'Anjou Fibre, délégataire du Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique, nous explique tout ce qu'il faut savoir sur l'arrivée de la fibre dans les campagnes du Maine et Loire, l'enjeu du projet et les modalités pour bénéficier du Très Haut Débit chez soi.

Monsieur Wallet, nos administrés ont vu des travaux se réaliser, ont lu dans la presse et sur Internet, qu'Anjou Fibre déployait la fibre optique dans les zones rurales du département du Maine et Loire.

Pourriez-vous présenter Anjou Fibre et nous expliquer davantage le projet Fibre Optique déployé sur notre commune ?

Anjou Fibre est une filiale du groupe TDF, acteur historique de l'aménagement numérique du territoire. TDF est connu pour diffuser la radio, la TV et la TNT partout en France, c'est naturellement un partenaire privilégié des opérateurs Télécoms dans la couverture fibre de nos régions.

En mars 2018, Anjou Fibre, s'est engagé auprès du Département du Maine et Loire et du Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique, à déployer la fibre optique dans les territoires peu denses, situés principalement en zone rurale. Ce déploiement est prévu sur 5 ans. Le réseau est ouvert à l'ensemble des opérateurs de services et fournisseurs d'accès internet (FAI), de manière transparente et sans discrimination, conformément à la réglementation en vigueur.

Quels sont les avantages d'un réseau Fibre Optique « Neutre » ?

Anjou Fibre n'est pas un opérateur internet, il encourage donc la concurrence car son objectif est de faire arriver les FAI le plus rapidement possible. Il est remarquable que 5 opérateurs internet puissent proposer des offres Très Haut Débit dès l'ouverture alors que le plus souvent un opérateur ou 2 au mieux sont présents.

Qui sont les opérateurs fibre qui commercialiseront des offres haut Débit sur la commune ? Comment les contacter ?

5 opérateurs commercialisent d'ores et déjà des offres Fibre optique sur la commune. Il s'agit de CORIOLIS, KNET, NORDNET, OZONE et VIDEO FUTUR. Ces opérateurs ont tous une envergure nationale et proposent des offres compétitives techniquement et économiquement. Leurs offres sont consultables sur leur site internet.

D'autres Fournisseurs d'Accès Internet arriveront progressivement afin d'élargir l'offre de services qui sera proposée sur la commune. Ce sont les opérateurs qui décident de la solution technique utilisée pour se raccorder au réseau Anjou Fibre, en fonction de considérations technico-économiques qui leur sont propres.

Lors des ouvertures commerciales, certaines réunions d'information permettront de présenter les opérateurs proposant des offres. Le site internet www.Anjoufibre.fr indique également sur son outil d'éligibilité les opérateurs présents par adresse sélectionnée.

Prenons un exemple, j'ai un abonnement ADSL avec un autre opérateur, et je veux passer à la Fibre, fautil changer d'opérateur ? Oui si votre opérateur n'a pas d'accord signé avec Anjou Fibre et qu'il ne propose pas d'offres sur le réseau Fibre déployé sur votre commune, vous devrez donc changer de FAI.

Comment résilier son abonnement avec son ancien opérateur ?

Il vous suffit de contacter votre nouveau FAI qui vous accompagnera pour les modalités de résiliation de votre abonnement.

À quel moment doit-on résilier son abonnement ADSL?

Nous préconisons de ne résilier votre abonnement ADSL qu'au moment de la mise en service de votre abonnement Fibre.

Peut-on conserver son numéro de téléphone fixe ?

Oui, la portabilité de votre numéro vous permet de changer d'opérateur tout en conservant votre numéro de téléphone fixe. Il s'agit d'une obligation légale et gratuite.

Votre nouvel opérateur gèrera cette formalité au moment de la résiliation de votre ligne ADSL.

Peut-on conserver l'adresse email associée à son opérateur ADSL ?

Votre adresse email (@opérateur.fr) est conservée à minima 6 mois après la résiliation de votre ancien abonnement (obligation légale). Cette durée peut être prolongée, en fonction de la politique commerciale de l'opérateur.

Peut-on conserver mon accès au cloud de mon ancien opérateur ?

Votre espace cloud peut être conservé sous réserve de payer des frais auprès de l'opérateur commercial. Vous restez propriétaire de vos données. Grâce à la Fibre, la vitesse de transfert depuis votre ancien espace Cloud vers un nouvel espace Cloud est rapide.

En quelques mots, pourriez-vous nous donner 3 avantages dont nos administrés pourront bénéficier avec l'arrivée de la Fibre ?

De mes échanges avec les habitants des communes où le débit ADSL est faible, voire inexistant, 3 usages se démarquent et semblent changer le quotidien des particuliers.

Travailler efficacement depuis son domicile, profiter de contenus en simultané sur plusieurs écrans et réduire considérablement les temps de téléchargement.

Souscrire à la fibre est-il obligatoire ?

Souscrire à un abonnement à la fibre repose sur une décision individuelle et volontaire et peut se faire à tout moment, dès lors que vous êtes éligible.

Comment savoir si mon logement est éligible ?

Un outil d'éligibilité est mis à disposition sur notre site internet www.Anjou-fibre.fr

Il est également possible de tester son éligibilité directement sur les sites internet des opérateurs présents sur notre réseau.

Un habitant qui a souscrit à la Fibre et qui voudrait à terme changer d'opérateur, doit-il prévoir une nouvelle intervention ?

La prise optique installée reste inchangée. Aucun nouveau travail n'est requis.

Si une panne se produit, qui doit-on contacter?

Tout dysfonctionnement, voire interruption, de votre connexion Internet doit être signalé à votre FAI qui déclenchera l'intervention requise.

Comment se déroule le raccordement dans mon logement ?

La fibre optique emprunte le même chemin que le câble téléphonique existant qui est la propriété de l'opérateur historique.

Si vous habitez un appartement, la fibre est tirée depuis le palier jusqu'à votre logement.

Si vous habitez un pavillon, la fibre est tirée de la rue, depuis un poteau (en aérien) ou des gaines techniques existantes (en souterrain).

Qui doit-on contacter pour être raccordé?

Une fois que vous aurez choisi et souscrit votre offre auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), vous pourrez convenir d'un rendez-vous pour qu'un technicien intervienne à votre domicile, en général dans les 2 à 3 semaines. En fonction de la politique du FAI que vous aurez choisi, le raccordement est réalisé par les équipes Anjou Fibre ou par le FAI lui-même. Dans tous les cas, la fibre optique reste la propriété d'Anjou Fibre.

Le technicien qui installe la fibre optique s'occupe-t-il, également, de l'installation de la box Internet et de configurer mes équipements (PC, tablette etc.) ?

L'installation de la box Internet et la configuration des équipements ne font pas partie de la prestation de raccordement final, mais peuvent être proposées en option par les FAI.

Quel est le coût d'un raccordement?

Les frais de mise en service peuvent être offerts par votre FAI.

Toutefois, dans le domaine privatif, si des travaux sont nécessaires pour raccorder la fibre (problèmes d'infrastructures indisponibles notamment) les coûts sont à la charge du propriétaire.

Quelle est la durée de l'intervention de raccordement ?

La durée d'intervention de raccordement varie de 2 h à 3 h selon la configuration de votre logement. Pensez tout de même à libérer une demi-journée dans votre emploi du temps pour ce type d'intervention.

Par où passe le câble de la prise terminale optique ? Qui décide de son emplacement ?

Nous préconisons de placer la prise terminale optique dans une pièce de vie afin de bénéficier au mieux du réseau WiFi.

Sur les conseils du technicien, vous déterminez le meilleur emplacement pour installer le plus discrètement possible la prise fibre. Le câble, de couleur blanche, peut cheminer le long des plaintes et des encadrements.

Peut-on avoir plusieurs prises optiques?

Une seule arrivée optique est prévue par foyer. La distribution interne dans le logement se fait ensuite par des moyens filaires, wifi ou CPL (Courant Porteur en Ligne).

Extrait de l'interview de Monsieur Hugues Wallet - 1er trimestre 2019